



Bulletin d'information

Anciens ministres du culte
Anciens membres des congrégations



Association pour une retraite convenable

Cotisations : APRC / M-Henriette PRIGNOT, Rés. Poincaré, Apt 42 ét. 11
145 Av. de la Libération, 33110 LE BOUSCAT

Siège social : 6 route de They - 70190 CROMARY

décembre 2008

N°45

Directeur de publication
René BOURNON



EDITORIAL



Nous voici en fin d'année. Moment privilégié pour faire le point et souhaiter le meilleur à tous : aux adhérents de l'APRC qui profiteront des avancées bien sûr, mais aussi à tous ceux qui, sans être adhérents, se sont investis pour améliorer leur sort.

Moment pour notre association de constater que, 30 ans après sa création, l'APRC continue son action, bien consciente que toutes les équipes depuis l'origine jusqu'à aujourd'hui ont contribué par leurs personnalités et leurs atouts à avancer vers plus de justice.

Le dialogue que nous avons instauré avec nos interlocuteurs facilite l'examen des problèmes liés à notre passé. Ainsi, des améliorations certaines seront au rendez-vous dans un bref avenir. Ce sont essentiellement celles et ceux parmi vous qui sont le plus dans le besoin qui en profiteront, et nous nous en réjouissons pour eux. Notre entretien avec la CAVIMAC le 4 décembre, suivi du conseil d'administration du 11 décembre confirment la volonté de celle-ci de porter l'ACP à un niveau proche, voire égal à 85 % du SMIC net. Il faut encore que le Ministère donne son accord pour que ces décisions soient entérinées, ce qui est en cours. La prudence est de règle dans le contexte financier et économique tumultueux de ces derniers mois, qui influe sur les priorités des décideurs politiques.

Mais le combat qui nous tient sans doute le plus à cœur est la réévaluation de notre retraite de base. Nous pensons que la somme de 352.93 correspondant à la totalité des trimestres concernés devrait être sensiblement augmentée, peut-être

même approcher le niveau du minimum contributif, au moins normal, c'est-à-dire 584 euros.

Mais ces trimestres avant 1979 sont censés n'être pas cotisés, l'apport fait en 1978 par les caisses de prévoyance étant considéré par le Ministère comme insignifiant.

Par ailleurs, même si nous parvenons à obtenir la réévaluation souhaitée, ce n'est pas gagné pour les AMC déjà en retraite : on ne revient pas sur le calcul d'une retraite liquidée, nous dit-on, car ça ne s'est jamais fait. Alors, que faire pour améliorer la retraite des AMC retraités ayant beaucoup de trimestres dans cette période d'avant 1979 ?

Se référant à des textes de la CNAV de 2006, la CFDT estime que la révision de la pension est tout à fait possible et normale. Pour évoluer dans cette étude, nous avons prévu une rencontre courant Janvier.

Les négociations récentes, qui font suite à toutes celles de nos prédécesseurs, nous permettent d'espérer, sans optimisme béat, une réponse à nos demandes incessantes.

Nous pensons qu'il faut beaucoup de ténacité, de détermination, d'ouverture et de dialogue, pour que nos préoccupations soient prises en compte : les rendez-vous prévus en janvier et dans les mois suivants devraient nous y aider.

Nous espérons pouvoir être, très prochainement, plus affirmatifs sur nos avancées.

Bonnes fêtes à tous et à chacun.

Marcel SAGNOLE

SOMMAIRE

Ce bulletin est surtout celui de la *convocation à la prochaine assemblée générale*, qui se tiendra les 14 et 15 mars prochains, près de Bordeaux. Cela nous concerne tous : c'est là que nous ferons le bilan de l'année écoulée et que nous nous mettrons d'accord sur les orientations de l'année à venir. Dès à présent, réservons ce week-end. **(Page 3).**

Page 2 : la *commission juridique* veut améliorer son mode de fonctionnement. Il est fait appel aux compétences et à la disponibilité des adhérents.

Autre point fort de ce bulletin : le compte-rendu d'une récente *rencontre de travail du bureau de l'APRC avec le Directeur de la CAVIMAC*. Ce document a été relu et avalisé tant par Monsieur DESSERTAINE que par les membres du Bureau. Il est donc le reflet aussi fidèle que possible de ce que chacun a voulu exprimer. Il présente un grand intérêt, dans la mesure où il permet de mieux comprendre les positions de chacun, et où il apporte des réponses claires à certaines questions que nous avons posées. **(Pages 5 et 6).**

Et encore, au fil des pages :

- Un *écho des régions*, par Catherina HOLLAND (page 4).
- La (re)découverte du *site internet* de l'Association, par Gérard DELENNE, Christiane PAURD et Catherina HOLLAND (page 6).
- *Ils nous ont quittés* et nous ne les oublions pas. L'un d'entre eux a même fait l'objet d'un ouvrage : Robert DAVEZIES (page 7)
- Une page qui ne doit laisser aucun d'entre nous indifférent : *l'appel à cotisation !* **(Page 8).**

Et bien sûr, en première page - mais cela ne vous a pas échappé : *les vœux du Président*. Sauf que ce ne sont pas des vœux pieux, car ils s'appuient sur des initiatives concrètes, nombreuses, des rencontres multiples. Avec toute la prudence qui sied à sa charge et aux circonstances, il nous laisse entrevoir quelques lueurs d'espérance, au moins pour un certain nombre d'entre nous. Aussi, malgré la morosité ambiante, je vous souhaite ... bonne lecture, et mes vœux les meilleurs pour 2009.

René Bournon – r.bournon@orange.fr

COMMISSION JURIDIQUE

Lors de notre dernier Conseil d'administration, nous avons été amenés à réfléchir sur notre mode de fonctionnement juridique. Nous avons décidé de l'améliorer en associant davantage les compétences qui existent dans l'association.

Dans cet esprit, nous projetons de mettre en place une réelle « commission juridique », à laquelle participeraient le bureau, des membres du conseil, et aussi d'autres membres de l'association choisis en raison de leurs compétences en ce domaine – et là, nous faisons appel aux candidatures – ainsi que le Professeur COURSIER, de la faculté de Montpellier, qui nous conseille déjà et paraît disposé à nous accompagner dans ce travail.

La commission, lieu d'échanges et de partage, devrait avoir un rôle de veille et de conseil :

- Veille juridique.
- Réflexion et échanges au sujet des problèmes juridiques soulevés à l'occasion des rencontres de nos représentants avec les autorités civiles et religieuses.
- Réflexion et échanges au sujet des questions d'ordre juridique posées par les adhérents.
- Réflexion sur l'évolution des procès en cours et sur les jugements et arrêtés publiés.

Mais tout cela reste à définir, d'abord par le Conseil, puis par la Commission lorsqu'elle commencera à se réunir.

En attendant, les candidats intéressés peuvent s'adresser au Président, Marcel SAGNOLE.

Le Bureau

IMPORTANT * IMPORTANT *** *** IMPORTANT *** IMPORTANT *** IMPORTANT**

La cotisation est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.

Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné. Si vous avez oublié de régler celle de 2008, vous pouvez le faire en même temps que 2009.

Assemblée générale ordinaire des 14 et 15 mars 2009 (Exercice 2008).

APRC - Association pour une retraite convenable

15 décembre 2008

Siège social : 6 Route de They - 70190 CROMARY

Tout courrier est à adresser à : *Marie-Henriette PRIGNOT - Rés. Poincaré, Apt 42 ét. 11 - 145 Av. de la Libération, 33110 LE BOUSCAT*

CONVOCATION.

Chère adhérente, cher adhérent,

Nous vous invitons à participer à notre Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2008, qui se déroulera à la Maison de la Promotion Sociale d'Aquitaine (près de Bordeaux), du samedi 14 mars 2009 à 14 h.30 au dimanche 15 mars 2009 à 14 heures.

M.P.S. Aquitaine - 21 avenue de Virecourt - 33370 ARTIGUES

Tél. 05 56 77 33 00

Fax : 05 56 40 89 96

<http://www.maisondelapromotionsociale.org>

Le samedi de 10 H à midi, une salle sera mise à disposition des participants qui souhaiteraient échanger de manière informelle sur l'un ou l'autre des thèmes à l'ordre du jour de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Le samedi 14 mars :

14 H 00 Accueil

14 H 30 Ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

1. Présentation du rapport d'activité 2008.

Vote.

Présentation du rapport financier avec intervention du vérificateur des comptes. Vote

Ces documents vous seront adressés avec vos reçus fiscaux à la fin du mois de janvier.

« L'assemblée générale entend le rapport d'activités et le rapport financier sur lesquels elle se prononce par vote » (art. 13.a).

2. Montant des cotisations.

Vote.

« L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, fixe les montants de cotisation selon un barème indicatif » (art. 6).

3. La situation de l'Association au 14 mars 2009

La nouvelle organisation. Point sur les démarches collectives. Actions individuelles en justice. Questions-réponses.

Intervention du Pr COURSIER : le colloque du 16 Janvier 2009 ...

4. Propositions en vue des orientations.

19 H 00 Repas.

Le dimanche 15 mars à 9 H 00

5. Orientations (de 9 H 00 à 11 H 00)

« L'assemblée générale délibère aussi sur le rapport d'orientation et ses incidences financières qui seront obligatoirement soumis à un vote » (art. 13.a).

6. Renouvellement du conseil d'administration (à 11 H 00)

En fin de 3^{ème} mandat : Marcel Chochois

En fin de 2^{ème} mandat et rééligibles pour un 3^{ème} : Françoise Domogalla, Michel Gauquelin, Marie-Henriette Prignot

Ne poursuivent pas leur mandat : Michel Baumanoir, René Bournon.

Appel à candidatures est lancé dès aujourd'hui. Celles-ci devront être envoyées d'ici le 14 février 2009.

12 H 30 Fin de séance

Le nouveau conseil d'administration se réunira à 14 H 00.

Votre inscription :

Une seule fiche sera à remplir ! C'est le bulletin de « participation – pouvoir » qui est sur une page entière.

Merci de l'envoyer à l'adresse indiquée, après en avoir rempli toutes les rubriques, et en lui joignant toute proposition que vous souhaiteriez soumettre à l'assemblée générale.

Respectez le délai indiqué au début du bulletin de participation ... pour votre bonne inscription et la bonne ambiance de l'AG

Cette fiche d'inscription vous sera envoyée courant janvier.

Une enquête récente auprès des correspondants locaux (CL) a révélé qu'il y a lieu de redonner vie à une minorité de régions plutôt en hibernation. Mais c'est loin d'être le cas pour toutes les autres. En effet, une forte solidarité se fait jour autour des procédures juridiques qui continuent d'augmenter, en dépit parfois de ce que de telles actions demandent d'engagement personnel, de sérieux et de ténacité. En ce moment, pratiquement pas une semaine ne passe sans que l'un ou l'autre ne soit convoqué pour son audience au TASS. Et presque inévitablement, il va apprendre que l'affaire est reportée... Cela fait maintenant partie de la procédure mais, en dépit de la déception qui peut être ressentie, de l'engagement personnel et du courage dont il faut faire preuve, chacun reste mobilisé et déterminé à ne pas renoncer à ce qu'il considère comme une demande juste.

L'expérience nous montre qu'il est de première importance que le "plaignant" ne se retrouve pas seul car, s'il est vrai qu'il s'agit à chaque fois d'une affaire personnelle, celle-ci s'inscrit directement dans la cause commune de notre association, à savoir obtenir réparation pour un même préjudice, et à ce titre, mérite que les régions fassent un maximum pour témoigner de leur solidarité (réserver du temps aux réunions pour la parole de ceux qui préparent un dossier TASS, Cour d'Appel ou Cour de Cassation, se relayer pour accompagner la personne aux audiences etc...).

Si toutes les régions ne se sont pas réunies depuis l'AGE, la plupart nous ont fait connaître la date de leur prochaine réunion. Quant à l'Ile de France, elle a l'intention de remplacer celle-ci par un courrier adressé à chacun.

Nous faisons part de deux réunions (et on peut noter au passage qu'il s'agit de régions situées aux deux extrémités de la Loire comme si ce fleuve leur avait été favorable !...):

LA LOIRE ATLANTIQUE s'est réunie le 16 octobre à une quinzaine de personnes pour une réunion consacrée aux questions juridiques. Et comme l'écrit Marie Claire " y ont été évoqués :

- les différents attendus de la Cour d'appel de Rennes faisant jurisprudence
- les conclusions élaborées par l'avocat de la Tripartite
- les conclusions développées par l'APRC à l'occasion du procès de Vannes (le 11 octobre) /
- et l'application du minimum contributif aux trimestres avant 1979 : son éventualité et conséquences éventuelles pour nous....

L'APRC LOIRE s'est réunie le 20 octobre et voici ce que nous écrit Maurice FRAISSE :

" Notre rencontre se déroule toujours en trois parties

1) Un tour de table pour donner des nouvelles des présents et des absents. Avec l'âge, il y a parmi nous des copains qui sont malades, c'est important de connaître ce qu'ils deviennent et de leur manifester notre solidarité.

C'est aussi intéressant de parler de nos engagements. Ils recouvrent des champs divers : logement, sans papiers, associations diverses, syndicats, activité professionnelle et même pour certains participation à une certaine vie de l'Eglise locale.

2) Nous faisons le point de l'activité de l'APRC.

** Nous nous rendons compte que, si nos interlocuteurs changent, ils ne semblent pas davantage prêts à faire avancer nos revendications. Nous n'avons jamais réclamé la charité, c'est pour nous une question de justice envers des hommes et des femmes qui ont travaillé au service d'une institution, une question de dignité que d'avoir une retraite convenable.*

**Nous sommes, bien sûr, d'accord pour que l'USM2 soit ouverte à tous, diocésains, religieux et religieuses. Mais nous ne voulons pas entendre parler de critères fiscaux. L'Evêque demande-t-il les ressources familiales des prêtres avant de leur verser leur salaire ou leur retraite ?*

**Nous soutenons les actions devant les TASS et TGI ; il serait intéressant que le bulletin s'en fasse un plus large écho afin que l'on connaisse mieux l'argumentaire des uns et des autres (si tout ne peut être mis sur la place publique, les correspondants locaux peuvent servir de relais).*

**La rubrique «des aides à connaître» nous semble utile. Il est dommage que l'on n'utilise pas en tout premier lieu ce qui est mis en place par les pouvoirs publics... y compris l'ACP qui devrait normalement «dispenser» les AMC de toute autre demande de secours !*

** Nous nous réjouissons du changement des statuts, ils permettent de clarifier la place de chacun.*

Et pour conclure, comme pourrait le dire un des adhérents présents aujourd'hui, très investi avec les amis de St Jacques de Compostelle : «peu importe que l'on marche sous le soleil ou sous la pluie, ce qui nous fait avancer, c'est le but vers lequel nous sommes déterminés à aller».

3) Nous partageons le repas et la discussion continue...

Amitiés à tous ceux qui animent l'APRC, et bon courage à tous ..."

Catherina HOLLAND

Entrevue Directeur Cavimac – Bureau APRC

3 décembre 2008

Etaient présents :

- Pour la CAVIMAC : Jean DESSERTAINE
- Pour l'APRC : Marcel SAGNOLE, Catherina HOLLAND, René BOURNON

Nous prenons tout d'abord le temps de nous présenter. Monsieur DESSERTAINE également. Cela se fait avec grande courtoisie et convivialité. Monsieur DESSERTAINE précise : « *Je suis plus un homme de principes que de chiffres* ». Cette observation nous permettra par la suite de mieux comprendre ses réactions quant à la demande de l'APRC au sujet de la réévaluation de l'ACP.

Monsieur DESSERTAINE nous présente les grandes lignes de l'évolution des pensions de retraite au sein du régime des cultes. Il observe que ce que les cultes ont vécu, tous les autres groupes organisés l'ont vécu :

- *Les artisans commerçants en 1949,*
- *Les agriculteurs en 1952, etc. ...*

Il rappelle – chose que nous avons entendue dans tous nos entretiens, que ce soit au Ministère ou à la CAVIMAC – qu'avant le 1^{er} janvier 1978, les cultes n'ont pas versé de cotisations.

Comme pour les artisans, commerçants, agriculteurs, il y a eu validation gratuite ; ce qui explique que la retraite versée correspondant à cette période est sans commune mesure avec les périodes cotisées.

Les avoirs que l'Eglise catholique a pu reverser représentent une somme sans commune mesure avec le poids des retraites mises à la charge de la CAVIMAC dans le cadre de la répartition.

A notre point de vue, cela est bien probable. Mais, afin de mettre fin à cette incertitude et aux « fantasmes » qu'elle peut engendrer, nous demandons encore une fois d'en connaître le montant.

L'aide complémentaire aux « partis » (ACP.) :
Monsieur DESSERTAINE nous expose son point de vue sur ce sujet hautement sensible. Au sein de la sécurité sociale existe une prestation spécifique appelée ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) qui, annexée à d'autres avantages, constitue le filet minimal de prestation retraite ; cette allocation est aujourd'hui d'un montant de 628,10 € par mois et le gouvernement a promis

de l'augmenter de 25 % sur la durée de la mandature.

Les partis bénéficient d'une prestation spécifique au sein de la CAVIMAC d'un montant mensuel de 793,65 €, ce qui est notoirement supérieur à l'ASPA.

C'est votre droit de revendiquer une telle spécificité, encore faut-il l'afficher clairement ; vous comprendrez qu'on ne puisse pas partager cette prétention.

Nous comprenons alors le malentendu qu'il y a entre nous et réaffirmons notre position :

- En matière d'assistance, nous ne cherchons pas à avoir plus. Nous souhaitons qu'avec l'ACP tous les AMC vivent avec au moins 85 % du SMIC, comme les autres.
- Par ailleurs, nous poursuivons notre combat pour plus de justice en matière de retraite contributive.

Monsieur DESSERTAINE nous informe que le budget FASS 2009 prévoit une augmentation sensible de l'ACP.

2 versions ont été rédigées : l'une avec 10% d'augmentation, l'autre avec 5 %. Il attend la réponse du Ministère et nous la communiquera dès qu'il l'aura reçue. L'objectif de la CAVIMAC est qu'avec les aides chacun perçoive 85 % du SMIC.

Actuellement, le FASS, dans le budget de la CAVIMAC, s'élève à 1.800.000 €.

512 AMC perçoivent l'ACP.

Au sujet des dossiers devant les TASS

Monsieur DESSERTAINE attire notre attention sur les « effets plafond ». Tout le système de sécurité français (tel que l'ASPA, allocation de solidarité aux personnes âgées ou l'ACP) est basé sur un plafond de ressources. Lorsqu'il est atteint, si vous touchez 150 € de plus dans le cadre de l'ASPA, vous perdez ces 150 € ailleurs. C'est ce qui peut se produire si vous gagnez devant les TASS.

Au sujet des 500 € NCPC (arrêt de la Cour d'Appel), Monsieur DESSERTAINE s'étonne qu'ils n'aient pas été versés. Il va d'abord vérifier auprès de l'avocat de la CAVIMAC que la décision est immédiatement exécutoire, et si la réponse est affirmative, il assure de réparer cet oubli immédiatement.

APRC : n'y a-t-il pas un moyen de dépasser ces problèmes ?

Réponse : pour les procès, la balle n'est pas dans mon camp. En tout état de cause, c'est la Cour de cassation (et après elle la deuxième Cour d'appel) qui va trancher le débat. Cela aura au moins l'avantage de clarifier la situation. Et nous appliquerons.

Si la réponse est en faveur des plaignants, il faudra sans doute une modification réglementaire pour que cela s'applique aussi aux non demandeurs.

APRC : Et si la réponse est négative, nous avons beaucoup d'inquiétude quant à la récupération des sommes déjà perçues. Par ailleurs, la CAVIMAC demande 2000 € sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile

Réponse :

Mettons à part le cas particulier d'une personne qui a pris sa retraite avant de connaître le résultat définitif de la procédure. Si ce résultat est négatif, elle n'aura pas tous les trimestres nécessaires pour avoir sa retraite à taux plein. Nous

l'avons mise grandement en garde et nous n'y pourrions rien.

Pour les autres :

- *S'ils sont en dessous de l'ACP, ce sera simplement un jeu d'écriture.*
- *Pour les 2000 €, ils ont été demandés mais des solutions humaines, adaptées à chacun seront trouvées par la Caisse.*

Problèmes techniques de relations avec la CAVIMAC

Monsieur DESSERTAINE nous explique l'origine des problèmes qui affectent aujourd'hui la Caisse dans sa gestion des dossiers, notamment pour la liquidation des pensions. Nous avons un vrai retard qui perdurera jusqu'en mars 2009 suite aux migrations informatiques qui sont d'une extrême lourdeur.

Il nous donne ensuite la démarche à suivre pour pallier cette difficulté. Ainsi, si un AMC a une difficulté quelconque de ce type, qu'il n'hésite pas à contacter un administrateur APRC qui fera suivre aussitôt.

Le site APRC sur le Web : www.aprc.asso.fr

Nous essayons de le relooker, à la fois sur la forme et sur le fond. En effet, il n'avait pas été actualisé depuis que Paul CHIRAT a passé la main... Le travail de mise à jour des documents qui figurent sur le site a commencé et le site évolue. Nous avons besoin d'autres personnes pour continuer ce travail. Donc si quelqu'un qui aime le travail sur l'ordinateur souhaitait se joindre à Georges DELENNE, Christiane PAURD et Catherina IMBAULT-HOLLAND, nous en serions très heureux. Faites d'abord connaître votre candidature à Marcel SAGNOLE qui doit donner délégation.

Que le **forum** vive, c'est l'affaire de tous. Il faut

- s'y connecter (opération spécifique, création d'un mot de passe, d'un « identifiant »)
- lire les messages divers et variés
- y répondre si le cœur vous en dit
- proposer de nouveaux thèmes de débats

A noter que, à la demande d'un « TASSÉ » (un adhérent qui est en procédure TASS – le mot ne plait pas à tous, mais...), un «sujet» est ouvert pour que les « TASSÉS » puissent échanger entre eux. Seuls ceux qui sont à la fois adhérents et connectés peuvent lire et participer à ce forum.

Nouveau : le **calendrier** devient très intéressant ! Il vous permet de rester en lien chaque mois aussi bien avec le président, le Bureau, le C.A., les régions, qu'avec les autres adhérents. Si, dans la colonne de gauche, vous cliquez sur le mois en cours, par exemple « décembre », toute la page calendrier s'affiche. Des cases se colorent. Et, si vous passez votre souris gentiment sur les cases colorées, des tas de précisions s'affichent. Allez-y, vous verrez et vous y retournerez ! Et si nos explications ne font que vous embrouiller, il est presque sûr qu'un ami internaute ou un membre de votre famille pourra vous éclairer...

Si vous avez des dates de rencontres régionales, d'audience ou autres qui se profilent, faites-en part à Catherina qui est le grand manitou du calendrier, soit via son e.mail, soit dans le sujet spécifique du forum prévu à cet effet.

Lorsque des **informations** vous semblent intéressantes pour le site, n'hésitez surtout pas à les y mettre : le modérateur en charge en vérifiera l'usage.

Et bienvenue aux nouveaux surfeurs qui feront leurs premiers pas sur NOTRE site dans les jours à venir ! Très vite, ils auront plaisir à y tchatcher !

Catherina, Christiane et Georges

Ils nous ont quitté

Marie-Rose PERDRIX. (Transmis par Marcel CHOCHOIS)

Correspondante locale du département de l'Ain, Marie-Rose PERDRIX est décédée le 16 novembre 2008 à l'âge de 74 ans.

La célébration de ses obsèques, le 19 novembre, a vu se rassembler autour d'elle une foule considérable venue témoigner de la qualité de sa vie : sa famille, ses voisins d'immeuble, les amis des multiples associations où elle était engagée...

Nous invitons tous ceux qui l'ont connue au sein de l'APRC à penser à elle avec ses propres mots écrits peu de temps avant son décès :

« J'ai aimé ma vie, c'est un beau cadeau en dépit de toutes les entraves rencontrées ... Au fil du temps je l'ai appréciée. J'ai apprécié les joies et les amitiés qu'elle m'a permises. Tout n'a pas été aussi heureux que je l'aurais souhaité, mais j'ai beaucoup appris ... et les amitiés que j'ai vécues, les services que j'ai pu rendre m'ont beaucoup aidée et enrichie, il en a été de même des engagements pris.

Je souhaite à ceux qui prennent la route, aux plus jeunes donc, de travailler mieux encore que ma génération ne l'a fait pour améliorer structures et relations entre les personnes et les cultures, tant au niveau familial, local, national, mondial, chacun selon ses dons.

Merci à tous, très spécialement à ceux qui m'ont entourée de leur amitié et m'ont ainsi aidée à tenir dans les moments difficiles. Pardon à ceux qu'involontairement j'ai blessés ou peïnés. L'Évangile a éclairé ma route...puisse-t-il éclairer la vôtre. »

Marie-Rose

Francis RONDEAU, ancien trésorier de l'association. (Transmis par Henri Bigeon)

Francis RONDEAU est décédé dans la nuit du samedi 22 au dimanche 23 novembre à l'hôpital Laennec de Nantes, emporté par une embolie pulmonaire. Son épouse Suzon et leur fils Denis étaient à son chevet. Avec Agathe BROSSET nous lui avons rendu visite quelques heures auparavant, dans la soirée du samedi.

Il savait ce qui l'attendait mais ne s'est jamais départi de l'humour qui lui était chevillé au corps.

Francis avait assumé avec générosité et rigueur la fonction de trésorier de l'APRC dans les années 80...

Sa sépulture religieuse s'est déroulée à l'église Sainte Thérèse de Nantes, où, aux côtés de sa famille et de ses amis, de nombreux membres de l'APRC étaient présents.

S'il est une chose que Francis a toujours refusée et condamnée toute sa vie durant, c'est l'injustice, sous toutes ses formes. Et cela l'a amené à prendre des engagements importants. Je peux ici témoigner de l'un d'entre eux, sachant qu'il y en eut beaucoup d'autres, dans sa vie.

Lorsqu'en 1978, l'Eglise catholique de France décida d'entrer par la petite porte dans le système français de sécurité sociale, en créant une caisse des cultes pour la maladie et la vieillesse de ses membres, elle oublia purement et simplement ceux qui, comme Francis, l'avaient servie un temps, puis réorienté leur vie.

Les personnes concernées, anciens ministres du culte, créèrent alors une association pour la reconnaissance et la défense de leurs droits. Francis, non seulement adhéra à cette « association pour une retraite convenable », mais il accepta d'en être le trésorier pendant plusieurs années. C'est là que ceux qui étaient à ses côtés dans l'équipe d'animation de cette association, d'envergure nationale, ont pu éprouver et admirer son sens de la responsabilité, sa générosité dans l'engagement, sa rigueur et sa détermination à soutenir les victimes d'injustice.

Ceci toujours avec le même sens de l'humour qui le caractérisait et lui permettait, sans doute de prendre du recul face aux situations difficiles.

On peut remercier Francis de cet engagement. Celui-ci est à verser en positif à son compte de bilan comme il aurait pu le dire. Aujourd'hui nous prions le Seigneur de lui en savoir gré.

[Allocution prononcée à la cérémonie religieuse par Henri BIGEON au nom de l'APRC]

Vient de paraître.

De J. LAJONCHERE : « **Robert DAVEZIES – Prêtre-apôtre de la libération de tous les hommes dans la société et l'Eglise** »

Dans son éternel costume gris, il était présent, discret, ... de la prison de Fresnes aux fins fonds de l'Angola, avec les hommes qui se battaient pour la liberté de leur peuple, présent aussi avec les prêtres en lutte pour une vraie Eglise, il était toujours en mouvement, de passage, présent, discret, à l'écoute, indéfinissable. Il a été le croyant prêtre de ce que devrait être l'Eglise de l'Évangile, sans se soucier de lui, souhaitant et confiant que d'autres prendront toujours la relève contre l'injustice pour une foi vraie - Robert DAVEZIES a été un témoin engagé en maintes circonstances et dans bien des mouvements : Mai 68, Echanges et Dialogues ...

A commander aux éditions de l'Harmattan - 5 rue de l'Ecole Polytechnique - Ou par Internet : www.editions-harmattan.fr ou chez Jean LAJONCHERE- 27 avenue de la Joselle- 63510 MALINTRAT- tél. 04 73 61 21 22 _ jean.lajonchere@wanadoo.fr
Prix : 15 €+ 4,05 de port.

COTISATION ADHÉRENT - DON DE SYMPATHISANT –2009

**La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.
Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.**

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé CAVIMAC, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en œuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** ; ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en acceptant les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif.

Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents.

Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

APRC / Marie-Henriette PRIGNOT

Rés. Poincaré, Apt 42 ét. 11

145 Av. de la Libération

33110 LE BOUSCAT

Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici : _____

Veillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) : Tarif indicatif : 2009

- 1. Adhérents**
- **Cotisation ordinaire** (selon barème proposé par la dernière AG) : **40 €**
 - **Cotisation minorée** : 2^{ème} adhésion à la même adresse avec un seul bulletin... **24 €**
 - **Cotisation hors barème** : **€**
Une petite cotisation maintient l'adhésion, augmente notre nombre et donc notre représentativité.
 - **Don** (toujours bienvenu) : **€**
- 2. Sympathisants** • **Don** (selon possibilités et volonté de soutien) : **€**

Un **reçu fiscal récapitulatif de tous les versements d'une année** est automatiquement envoyé au début de l'année qui suit le(s) versement(s), car le reçu fiscal se rapporte à l'année du (ou des) versement(s).

Voici mon adresse :

Nom et prénom :

Bâtiment ou lieu-dit :

Rue :

Code postal et commune :

Adresse courriel :

Téléphone :

Pour mieux nous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

Le renseignement de ce formulaire est facultatif mais n'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit !

Pour tous : Année de naissance :

Pour les AMC : Nombre de trimestres à la CAVIMAC :

Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?

Diocèse ou Congrégation :

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance culturelle.

Pour être informé rapidement et faire connaître notre action : www.aprc.asso.fr

Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, cochez cette case pour obtenir une inscription :